

Offre de stage

Traitement des données de l'observatoire photographique des paysages des Caps et Marais d'Opale

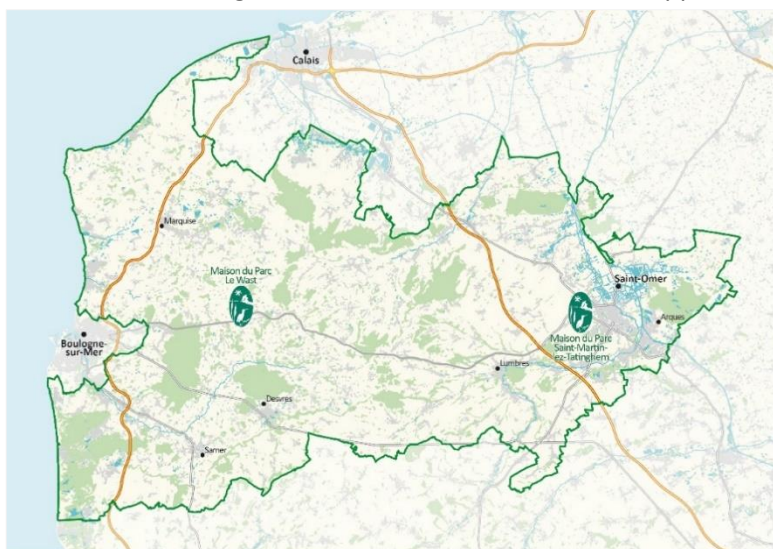


1/ Contexte

Situé au cœur du triangle formé par les villes de Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer et Calais, le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale couvre 154 communes dont la valeur patrimoniale fait l'objet d'un classement par décret. Depuis 1986, habitants, professionnels et élus se mobilisent pour montrer que l'on peut concilier le développement avec la protection des paysages, du cadre de vie, de l'environnement.

Le Syndicat Mixte de gestion et d'aménagement du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est chargé d'animer et de coordonner la mise en œuvre de la Charte du Parc, feuille de route à l'horizon 2028 du projet de territoire partagé. L'approche paysagère structure l'un des trois volets de la Charte autour de la vocation 5 : « Un territoire qui aménage pour valoriser ses richesses patrimoniales et paysagères ». Elle constitue le socle transversal des orientations en faveur de l'aménagement du territoire et du cadre de vie et se décline en orientations territorialisées en fonction de la diversité des paysages des Caps et Marais d'Opale.

Afin de suivre les évolutions des paysages constitutifs du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, un premier observatoire photographique des paysages a été mis en place en 1994 dans le cadre du suivi du Plan de paysage du bassin carrier de Marquise. En 2006 un observatoire photographique des paysages à l'échelle du territoire du Parc a été mis en place. Une centaine de points de vue ont été sélectionnés, représentatifs à la fois des caractéristiques identitaires des paysages du territoire et des évolutions potentielles de certains d'entre eux. Depuis, des campagnes de prises de vue sont réalisées en été et en hiver, tous les 6 ans (2006, 2012, 2018). Un premier travail d'exploitation des données a été engagé en 2020 mettant en avant les éléments d'évolution des paysages sur les trois campagnes de prises de vues. Une réflexion a aussi été menée sur les limites et les points forts de l'observatoire photographique des paysages avec des recommandations sur la poursuite de l'outil. En 2024, la quatrième campagne de prises de vue s'est accompagnée d'une actualisation de la méthodologie de l'observatoire photographique des paysages. Aujourd'hui, un travail d'homogénéisation, de traitement, d'archivages et de valorisation des données apparaît nécessaire.



2/ Missions et activités principales

Le/la stagiaire :

- Réalisera un premier travail d'exploration des données existantes et d'homogénéisation des supports (numérisation des clichés les plus anciens) ;
- Mènera un travail de traitement des prises de vue et d'analyse des évolutions, de classement des données prioritairement à partir des points de vue dédiés à l'évaluation des démarches de plan de paysage (bocage boulonnais et bassin carrier) ;
- Engagera un projet de valorisation des données en lien avec la mission SIG et les perspectives de déploiement de la plateforme WebSIG de la structure.

Les actions qu'il/elle propose devront tendre à :

- Exploiter les données existantes à des fins d'évaluation des programmes, dans le cadre de la révision à venir de la Charte du Parc ;
- Favoriser la fonctionnalité et la mise à disposition de l'outil à la fois des collectivités et du grand public pour sensibiliser à l'évolution des paysages et à sa prise en compte dans les choix d'aménagement ;
- Livrables : Plan de classement, rapports d'analyse des données de l'observatoire photographique des points de vue retenus sur l'évaluation des deux plans de paysage (bocage boulonnais et bassin carrier de Marquise).

3/ Organisation du travail

Le/La stagiaire intégrera la mission Paysages et aménagement du territoire et sera sous la responsabilité de la responsable de mission.

Il/elle aura des liens avec l'ensemble des agents de sa mission comme avec les autres missions du Parc et plus particulièrement les missions SIG/évaluation, patrimoine naturel, communication, participation et éco-citoyenneté.

4/ Profil recherché

Etudiant en sciences de l'information, traitement des données, traitement de l'image, géographie (Bac + 3 minimum)

Appétence pour le SIG et les outils Web

Sensibilité aux problématiques environnementales

Curiosité, créativité, dynamisme, autonomie, qualités d'écoute et relationnelle

Permis B et véhicule personnel indispensable

5/ Statuts et conditions particulières

Stage de 3 à 6 mois à partir de mars 2025>

Durée hebdomadaire du travail : 35 heures

Indemnisation de stage Indemnisation (15% du plafond horaire de la sécurité sociale) -gratification horaire de 4,35€

Tickets restaurant +2 jours de congés par mois

Aide à la duplication du mémoire final

6/ Lieu de stage

Maison du Parc de Le Wast

7/ Modalités pratiques

Informations sur les conditions de stage : Elisabeth Casiez 03 21 87 90 94 – rh@parc-opale.fr

Informations sur le stage : Laurence Fortin : lfortin@parc-opale.fr

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à adresser avant le 30 janvier 2025 à l'attention de Madame la Présidente à rh@parc-opale.fr en indiquant en objet « Stage - observatoire photographique des paysages »